

7 livres d'ici
pour s'évader P. 30-31

Covid : pire que
la première vague P. 13

Rififi à l'école
d'architecture P. 16

laGazette

2€

NUMÉRO 1690
DU 5 AU 11
NOVEMBRE 2020

DE MONTPELLIER



Juliette, reine du trombone

À seulement 23 ans,
elle rejoint l'Orchestre. P. 18



Confinement :
gardons le moral
7 idées pour ne pas
perdre pied. P. 20-21



Laïcité

La leçon du professeur Miaille

P. 22 à 28

La Gazette de Sète est en kiosque

À Sète, mais aussi : 1, place de la Comédie • Polygone • 4, rue Maguelone • 467, rue de la Roqueturière
397, rue Léon-Blum • 150, rue Elie-Wiesel • 675, rue Montasinos • 33, avenue École-d'Agriculture • 1, rue de l'Escoutadou
68, rue du Faubourg-Boutonnet • 32, rue de l'Aiguillerie • Halles Jacques-Cœur • Géant Casino Odysseum
Gare SNCF • Gazette de Montpellier

Également à Clermont-l'Hérault, Cournonterral, Cournonsec, Montbazin et Gignan



LA LEÇON DU PROFESSEUR MIAILLE

"LA LAÏCITÉ, C'EST D'ABORD LA LIBERTÉ"

À l'inverse de la petite musique du moment qui voudrait durcir les règles contre l'islam, il milite pour davantage de liberté, davantage de laïcité et davantage d'éducation. Le Montpelliérain Michel Miaille, très en pointe sur les questions de laïcité, se dit également favorable à un service national universel pour que les jeunes de tous milieux participent "à l'édification de la République". Entretien.

► LA GAZETTE : Dans les discours, les médias, les hommages : en ce moment, la laïcité est partout. Michel Miaille, vous êtes universitaire et spécialiste de ce sujet. Quel regard portez-vous sur les débats actuels autour de la laïcité ?

Michel Miaille. Je suis très heureux quand on parle de laïcité. Le problème, c'est qu'il ne s'agit pas d'en parler pour en parler. Je suis effrayé de voir que beaucoup de gens s'expriment sur quelque chose qu'ils ne connaissent pas. Suivant les intérêts des uns ou des autres, on se fabrique une laïcité qui convient à tel public ou à tel projet. Je suis étonné, quelquefois scandalisé, de voir que certaines analyses sont de grossières manipulations pour faire dire à la laïcité ce qu'elle n'est pas.

Que voulez-vous dire ?

C'est très simple. Dès 1905, les gens de l'extrême gauche voulaient faire de la laïcité une arme contre le catholicisme. Et maintenant, la droite et l'extrême droite veulent faire de la laïcité une arme contre les musulmans. Et dans un cas comme dans l'autre, c'est une grossière transformation de ce qu'est la laïcité. En 1905, le promoteur de la loi, Aristide Briand, soutenu par Jean Jaurès, se bat contre l'extrême gauche. Il arrive à faire voter la loi telle qu'il l'avait prévue, pour éviter qu'elle ne devienne une machine de guerre entre les mains de marxistes qui croyaient que la religion avait fini son temps et qu'il fallait hâter sa fin.

Ils voulaient également interdire la soutane dans la rue...

Oui, c'est Allard, député du Var, qui voulait interdire la soutane. On voulait aussi interdire les sonneries de cloches et les processions...

Et aujourd'hui on retrouve ce mouvement de l'autre côté de l'échiquier politique ?

Il reste encore des laïcards d'extrême gauche.

Mais ils ne se rendent pas compte qu'ils font cause commune avec l'extrême droite. Pour eux l'ennemi n'est plus le catholicisme, c'est l'islam. Donc on retrouve les mêmes arguments. Ce n'est plus la soutane, mais c'est le voile. Ce ne sont plus les sonneries de cloche, mais les rassemblements à la mosquée, ce n'est plus le catéchisme, mais les repas à la cantine... Et allons-y gaiement ! Autrement dit, la laïcité a été depuis plus d'un siècle malmenée par des gens qui prétendaient la défendre, et qui en réalité la ruinaient, ou en tout cas en ruinaient le sens.

Pour vous, quelle est la bonne définition de la laïcité ?

La laïcité, au fond, est parfaitement résumée depuis 1789 et dans la loi de 1905. C'est d'abord la liberté. Et c'est d'abord la liberté de pouvoir avoir la religion que l'on veut, et d'avoir la liberté de la manifester, par définition dans l'espace public. Parce que si vous faites des cérémonies religieuses dans votre chambre à coucher, cela n'inquiète personne !

Un problème se pose lorsque vous avez envie de faire connaître et de montrer l'appartenance et les rituels de votre religion. Or depuis la Révolution de 1789, c'est libre. L'article 10 dit qu'on ne peut pas être inquiété pour des manifestations religieuses, pourvu qu'elles ne troublent pas l'ordre public. Ce qu'a ajouté la loi de 1905, c'est que l'Église et l'État étaient séparés. Peut-être pas par un grand mur, mais par un fossé suffisamment grand. La laïcité est une liberté de plus dans notre société, elle s'ajoute aux grandes libertés de la Troisième République qu'on célèbre toujours : la liberté d'association, la liberté syndicale, la liberté du divorce, la liberté d'enterrer ses morts dans le même cimetière,

sans parler de la liberté d'avoir un enseignement laïc pour ne pas être obligé d'envoyer ses enfants dans une école où un enseignement religieux leur serait donné. Toutes ces libertés de la fin du XIX^e sont en quelque sorte consolidées par la loi de 1905 au début du XX^e.

De nombreuses voix s'élèvent aujourd'hui pour dire qu'on aurait trop laissé monter les religions dans les quartiers. La laïcité a-t-elle des failles dans ces quartiers ?

C'est un autre débat ! Le débat sur la laïcité est de savoir si dans ce pays on a le droit de manifester sa religion. C'est-à-dire : le droit de porter un voile dans la rue ou de porter une croix, le droit d'assister à des offices religieux, le droit de ne pas manger certaines choses, le droit d'avoir des fêtes particulières... Tout ça, ce sont des droits. Et c'est votre liberté dans la mesure où ça ne trouble pas l'ordre public, c'est non seulement légal, mais légitime. Les seules personnes qui sont contraintes dans ces expressions, ce sont les agents publics. Entrant dans la fonction publique, ils ont accepté de diminuer leur liberté

pendant le temps où ils sont en fonction. Donc postiers, membres de la SNCF, instituteurs, agents de police..., pendant le temps de votre service vous ne pouvez pas porter un signe religieux, vous ne pouvez pas invoquer Dieu, vous ne pouvez pas vous absenter pour aller à une cérémonie religieuse. Et quand vous, en tant que citoyen, allez à la poste,

vous ne vous demandez pas si celui qui vous vend les timbres est juif, athée ou protestant : c'est un agent public. En dehors de cette catégorie, le citoyen a le droit dans l'espace public de porter une croix ou un foulard, de ne pas manger certaines choses, de tenir certains discours, de pratiquer certains gestes, etc. Ça fait partie des libertés que nous avons conquises à la suite du XVIII^e siècle.

Il y aurait donc une méconnaissance ou une incompréhension des religions aujourd'hui...

Flagrante, flagrante... Ceci étant, comme on mélange tout, c'est la source de toutes les déconvenues.

Bien sûr qu'il y a du terrorisme. Qu'il soit islamique ou politique il faut le traiter en tant que tel. À la fin du XIX^e, la Troisième République a dû faire face à une vague d'attentats anarchistes. On l'oublie. C'était la manière dont l'extrême gauche marxiste pensait qu'il fallait hâter la fin de la société bourgeoise, et donc ils



Michel Miaille, professeur émérite de l'Université de Montpellier, chez lui dans l'Écusson. Invité partout, il tient régulièrement des conférences sur la laïcité. On peut aussi l'écouter sur Radio FM + (91 FM) dans l'émission "Vivre ensemble". Prochaine diffusion samedi 7 à 18h. Sa dernière émission sera également à retrouver en podcast sur Internet : <http://www.radiofplus.org/>

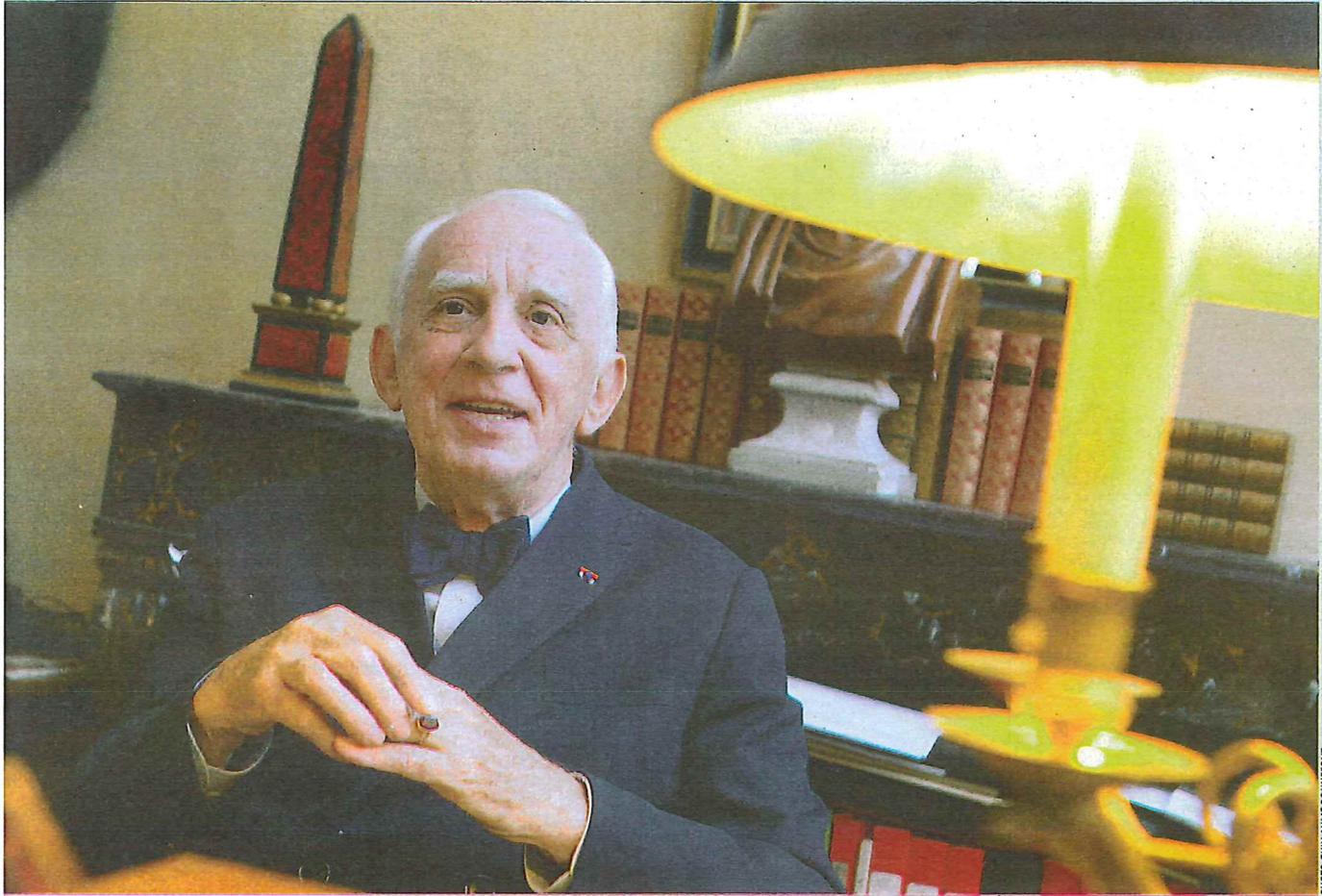


PHOTO GUILLAUME BONNEFONT

posaient des bombes. Les autorités de l'époque n'ont pas dit "ah, ben attendez, on va réfléchir, peut-être..." Non, on a dit "vous avez posé une bombe et vous partez en prison ou au bagne". Ça n'a rien à voir avec l'idéologie politique, ça a à voir avec le trouble à l'ordre public. C'est la même chose pour l'islam radical, ou le catholicisme intégriste. Lorsque des commandos anti-IVG venaient tout casser dans les hôpitaux et empêcher que l'on puisse pratiquer l'IVG, c'était quoi? C'était pas une manifestation religieuse? On parlait de gens qui détruisaient dans l'hôpital public des dispositifs et qui empêchaient une opération médicale.

Mais c'est difficile de ne pas faire le lien entre ces actes-là et la religion dont ils se réclament...

Vous pouvez dire Jésus-Christ, la sainte Vierge me commande de... mais qu'est-ce que vous avez fait? Vous avez empêché quelque chose qui est légal en France, vous avez causé du trouble dans l'hôpital, abîmé des appareils, gêné des médecins et des infirmières: c'est ça qu'on va traiter, c'est pas l'idéologie de la Vierge Marie! Donc c'est la même chose pour l'islam. On ne va pas s'embarquer dans un débat religieux. Que certains croient que Dieu s'est manifesté à travers Mahomet, que c'est

fondamental: pourquoi pas? Mais ça ne justifie pas qu'on aille assassiner les journalistes de *Charlie Hebdo*, ni qu'on aille égorger des gens.

Donc, pour vous, le problème actuel du terrorisme est déconnecté des questions de religion?

On ne peut pas oublier que les gens qui se radicalisent le font au nom d'une religion. Il faut donc se demander pourquoi des jeunes aujourd'hui trouvent dans la religion les moyens, la force de devenir des criminels. Il faut essayer de reconstituer l'enchaînement des faits, voir qui ils ont contacté, parce que les gens qu'ils ont contactés, ce sont des fieffés coquins, ce sont des criminels. Et il faut les empêcher de nuire.

On parle d'une emprise des salafistes...

Mais ce n'est pas nouveau! Il faut essayer de comprendre pourquoi des jeunes tombent là-dedans. Autrement dit, cela soulève des tas de questions qui ont trait à l'éducation, à l'urbanisme, à la formation professionnelle, qui ont trait au fait que des jeunes ne trouvent pas leur place dans la société. Parce que des jeunes qui trouvent leur place ne vont pas vendre de la drogue et ne deviennent pas des militants islamistes. Il s'agit toujours de jeunes désaxés, qui

ne trouvent pas leur place et pour qui c'est une revanche de se dire qu'ils sont le bras armé de Dieu.

On ne peut pas s'arrêter sur une simple réponse policière qui ne fait que taper sur les conséquences. Il faut essayer de remonter aux causes. Et l'on voit bien que les causes sont en partie liées au fait que des quartiers sont laissés de côté, que des jeunes n'ont pas de formation ni d'insertion sociale satisfaisante, qu'il y a des déchirements - avec des rancœurs - nés de la colonisation... Et on ne peut pas dire, comme le dit naïvement madame Le Pen, "il faut les renvoyer chez eux". Mais ils sont chez eux! Il y a aujourd'hui 90% des jeunes Maghrébins qui sont français parce qu'ils sont nés en France. La question est redoutable, difficile, justement à une période où l'on pouvait croire que ces combats étaient d'un autre siècle. On voit que non. La prégnance des religions, des idéologies est plus forte que ce qu'on avait cru.

N'avons-nous pas également un problème avec la manière dont se diffusent les informations? Je suis pour la liberté d'expression, évidemment. Mais pas lorsqu'elle fabrique des *fake news*! Or nous savons très bien que dans bien des cas, les informations qui se transmettent sur les réseaux sont absolument fausses. Sous prétexte de liberté de penser, on diffuse des nouvelles fausses que les jeunes prennent immédiatement comme vérité.

IL A DIT AUSSI

"Après l'hommage à Samuel Paty, un président de mosquée est venu me voir et m'a dit: 'J'ai bien apprécié ce que vous avez dit, vous ne pourriez pas m'aider à expliquer tout ça à notre imam? J'ai l'impression qu'il ne sait pas grand-chose.' Bien sûr que je vais téléphoner à cet imam et lui dire que je suis à sa disposition pour lui expliquer que la laïcité n'est pas une arme de guerre contre l'islam, pas plus que ça n'a été une arme de guerre contre les catholiques ou les juifs. Il est tout à fait possible d'être musulman en France. L'islam est tout à fait compatible avec la République. Il faut apporter un discours de pacification."

Et que faudrait-il faire ?

Il faut exiger des chartes de déontologie de la part des moteurs et des sites qui transmettent ces contenus erronés. Il faut qu'ils fassent eux-mêmes leur propre nettoyage.

En tant que journaliste, vous allez vérifier vos sources. Sinon vous risquez d'être condamné.

Et les réseaux sociaux ne sont pas soumis aux mêmes règles...

Voilà ! C'est à ça qu'il faut essayer de réfléchir. On dit liberté d'information. Oui ! Mais il y a des gens qui ne comprennent rien du tout. Et qui suivent aveuglément. Regardez, en ces temps de Covid-19, tout ce qu'on voit circuler sur les réseaux. Je suis estomaqué par toutes ces fausses infos : le Covid serait un complot, Trump se serait acquitté avec Bill Gates et tout ça profiterait à des entreprises... C'est n'importe quoi !

Il faudrait donc davantage de fermeté pour ceux qui distillent la haine et l'intox sur les réseaux ?

Oui, mais bien sûr il faut le coordonner avec le respect des libertés. Il ne faut pas envoyer n'importe qui, n'importe comment en prison. Mais quand on a suffisamment d'éléments qui prouvent que le groupe attise la haine, distille de fausses informations, et prépare des jeunes à aller plus loin : il faut intervenir. Nous avons un autre problème en France : nous avons énormément d'imams qui viennent de l'étranger : Maroc, Algérie, Tunisie ou des pays d'Afrique noire. Il faut tarir ce recrutement. Bien souvent, ils manquent de culture, il faut le dire ! Un islam en France doit être un islam pratiqué par des Français.

Pourquoi est-ce si important de former les imams en France ?

Pour qu'ils aient une vision du monde et de la société qui est d'abord celle que la République donne. Comme les catholiques, les juifs, ou les protestants qui forment eux-mêmes leur propre clergé, il faut que les musulmans fassent le même travail. Mais dans un premier temps je crois qu'ils ont besoin d'être aidés.

Actuellement, de nombreuses voix demandent d'agir et souhaitent davantage de sévérité contre l'islamisme. Comment retrouver l'apaisement que vous semblez prôner ?



PHOTO G.B.

BIO EXPRESS

- **1941** : Naissance à Sète.
- **1969** : Agrégation de droit.
- **1970 à 1974** : professeur de droit à Alger.
- **1975** : Nommé à l'université Montpellier 1 où il va mener l'ensemble de sa carrière universitaire. Il y enseigne le droit public et l'histoire des pensées.
- **1990** : Doyen de la faculté AES (administration économique et sociale) jusqu'en 1995.
- **1997** : Vice-président national de la Cimade jusqu'en 2004, président régional de 1997 à 2007. La Cimade défend "la dignité et les droits des personnes réfugiées ou migrantes".
- **2004** : Franc-maçon, il devient grand maître de la Grande Loge mixte universelle de 2004 à 2006.
- **2007** : Devient président de la Ligue de l'enseignement de l'Hérault, poste qu'il occupe toujours.
- **2008** : Président de l'Agora des savoirs et président du festival Montpellier Danse. Il sera écarté de ces deux institutions en 2019 et 2018 par Philippe Saurel.
- **2014** : Publie *Laïcités* aux éditions Dalloz.
- **2016** : Publie *Les mots-clés de la citoyenneté* aux éditions Dalloz.
- **2020** : Il est fait commandeur des Palmes académiques par la rectrice Sophie Béjean.

Je comprends ! L'émotion aidant, les gens se disent "maintenant il faut couper des têtes. Il y en a assez de subir". Mais le problème, c'est que ce n'est pas la solution ! La solution c'est de rappeler les fondamentaux de la laïcité qui sont d'abord des fondamentaux de la liberté. Et la seule barrière à l'expression libre des convictions et des pratiques, c'est l'ordre public.

On voit ce que ça donne de serrer la vis. Ça ne résout aucun problème. C'est comme interdire le foulard dans la rue, ça ne tient pas la route. Quand on veut restreindre les libertés au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour le maintien de l'ordre public, ça ne tient pas la route.

Qu'est-ce qu'il faut faire pour empêcher ce radicalisme de progresser et notamment dans les quartiers ?

Il faut traiter les quartiers ! Je suis président de la Ligue de l'enseignement de l'Hérault. Je suis sur le terrain, j'ai inventé des jeux, j'ai sillonné des collèges et des écoles... Lorsque vous allez dans les quartiers, vous croisez des enfants qui sont très ouverts aux propositions que vous leur faites. Alors, ils ont souvent des réponses toutes faites. À travers eux ce sont les parents qui parlent. Ils viennent souvent d'un milieu assez fruste, avec des parents qui n'ont pas fait d'études ou qui ont des moyens intellectuels assez limités. Mais les gosses comprennent quand on leur explique.

Pour faire ce travail-là d'éducation, il faut du temps et des moyens. Avons-nous ce temps et ces moyens-là aujourd'hui ?

Oui et non. Je crois que l'Éducation nationale a fait quelques efforts, mais ils n'ont pas été suffisamment coordonnés. Et on n'a pas suffisamment utilisé les mouvements d'éducation populaire : la Ligue de l'enseignement, les Francas, les CEMÉA, il y en a des tas. Ces mouvements sont armés pour faire ça. L'école ne peut pas tout faire. Mais à 16h, quand les élèves sortent, nous pouvons les prendre pendant une heure. Et je peux vous dire qu'on leur fera faire des choses qu'un enseignant n'aura pas le temps de faire. Il est possible d'apprendre aux enfants à respecter l'autre ou à lutter contre le sexisme, surtout dans les quartiers les plus sensibles. Certains ont des conceptions qu'ils croient reliées à la religion : "les femmes doivent être soumises", ou - passez-moi l'expression - "les PD, c'est contre la religion", etc.

Et on arrive à déconstruire ces préjugés en prenant une heure après les cours ?

Si vous le faites tous les jours : oui. Je vais vous donner un exemple. Nous assurons les "coups de pouce". Nous recevons après la classe des groupes de cinq enfants maximum. Ces groupes sont formés d'élèves de CP dont l'instituteur a déjà repéré qu'ils étaient en difficulté. On les prend tous les soirs une heure, on goûte, on lit une belle histoire, on apprend à parler, à manifester ses émotions autrement que par des gestes violents, on apprend à écouter l'autre... Tous ces gosses qui normalement sont conduits

à redoubler - et quand vous redoublez le CP, ça commence mal -, tous ces gosses depuis des années passent en année supérieure. Mais vous savez combien il y a de groupes "coups de pouce" à Montpellier ? Quinze ! Alors que sur Perpignan, il y a déjà cinquante groupes. Ce n'est pas quinze groupes qu'il faudrait, c'est cent cinquante ! Et cela donne du travail à des jeunes. Nous recrutons des jeunes qui ont 18-20 ans, qui ont commencé les études supérieures et qui peuvent, après une petite formation, consacrer une heure tous les soirs à ces ateliers. Je pourrais vous multiplier les exemples des moyens qui permettent d'arrêter la vrille qui conduit les gens vers le bas.

Est-ce que l'instauration d'un service civique obligatoire, comme certains le proposent, pourrait être une piste ? Cela permettrait à des jeunes de faire ce travail d'éducation populaire dont vous parlez ?

Nous utilisons déjà des services civiques. On en a une trentaine sur Montpellier qui ont entre 18 et 22 ans : à la prison de Béziers, sur le sport à la Paillade... Mais les besoins sont immenses, il en faudrait encore plus. Le service national universel, c'est autre chose ! Pour l'instant, il est dans la case oubli, parce que ça coûte très cher.

Est-ce que vous ne souhaitez pas sa mise en place ?

Ça me paraît légitime. Je ne trouve pas anormal que gar-

çons et filles d'une génération donnée, pendant trois ou six mois, voire un an, rompent avec leurs habitudes, se rencontrent et travaillent à quelque chose de commun et à l'édification de la République. À condition qu'il y ait un vrai brassage social. Je trouve intéressant que des gens de milieux familiaux, sociaux, culturels, religieux différents se retrouvent et soient obligés de travailler ensemble, se poser des questions et, au fond, de créer la République.

Quelle issue voyez-vous à tous ces débats sur la laïcité ?

Plus vous empêchez, plus vous interdisez, et plus vous provoquez des gens à sauter un peu plus haut ! Surtout quand vous avez des fous devant vous. Depuis des années, on n'a pas pris la bonne voie. Cette voie est celle qui conduit à assimiler plus les gens, à être encore plus solidaires et ne pas leur laisser croire qu'on est dans une situation post-coloniale.

Il y a une dizaine d'années, il y a eu un attentat en Norvège mené par un jeune d'extrême droite. Il est allé dans une fête du Parti socialiste et a tué 77 personnes de sang-froid. Il a été arrêté et est prisonnier pour le reste de sa vie. Évidemment, en France, on a dit "il faut taper du poing sur les extrémistes". C'était la réaction bien française : il faut réprimer. En Norvège, ils ont interviewé des gens qui disaient "il faut encore plus de démocratie, encore plus de liberté". Plus de liberté, plus de démocratie, c'est ça qui tuera ces actes complètement barbares.

Propos recueillis par Yann Voldoire



Michel Miaille était présent au rassemblement en hommage à Samuel Paty devant la préfecture, dimanche 18 octobre (2^e en partant de la gauche).

PHOTO CÉLINE ESCOLANO

LAÏCITÉ À LA FRANÇAISE, UN MODÈLE UNIQUE AU MONDE

En Italie, les crucifix décorent encore les salles de classe, en Allemagne les croyants paient un impôt pour financer leurs cultes, aux USA le président prête serment sur la Bible... En France, les religions et l'État sont clairement séparés depuis 1905.

➤ **LA FRANCE EST UNE RÉPUBLIQUE LAÏQUE**, elle ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte, les Français disposent de la liberté de culte, du droit de blasphème, et l'école et les services publics sont laïques. "D'autres États se définissent comme laïques, mais l'organisation de leurs relations avec les cultes peut néanmoins être assez éloignée de celle de la France", affirme Nicolas Cadène, rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité (lire ci-dessous).

ITALIE: CRUCIFIX À L'ÉCOLE

Depuis 1984, l'Italie n'a plus le catholicisme pour religion d'État. Les Italiens disposent de la liberté de conscience et peuvent exercer librement le culte avec une limite cependant: "le respect des bonnes mœurs". Toutefois, l'Église catholique dispose d'une situation privilégiée issue de la présence du Vatican et des accords de Latran de 1929 qui régissent les relations entre l'État et l'Église catholique.

Dans les faits, il est admis qu'un crucifix soit installé dans les salles de classe des écoles publiques, et la religion catholique, reconnue comme ayant "une valeur éducative", y est enseignée. Cet enseignement est toutefois facultatif. Quant à la liberté d'expression sur la religion, le code pénal italien punit le blasphème.

ALLEMAGNE: DES RÉGIONS RELIGIEUSES, D'AUTRES NON

En Allemagne, la Loi fondamentale ne détermine ni religion d'État, ni Église nationale. Cependant, les Länder sont compétents en matière de droit des collectivités religieuses. Et si certains d'entre eux, comme Brême, appliquent une séparation stricte État/Églises, d'autres, comme la Bavière, favorisent les deux confessions chrétiennes protestante et catholique. Des cours d'instruction religieuse sont dispensés dans les écoles publiques sans être obligatoires. Le blasphème est puni par la loi d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à trois ans.



PHOTO THE WHITE HOUSE

TURQUIE: DÉCLARER SA RELIGION

Dans sa constitution, la Turquie affirme être une république laïque. Mais l'État coordonne, administre et finance les questions religieuses par le biais de la Direction des affaires religieuses, laquelle favorise l'enseignement et les pratiques de l'islam sunnite.

La constitution affirme que "nul ne sera obligé de révéler ses croyances religieuses" et interdit "la discrimination fondée sur des motifs religieux", mais oblige ses ressortissants à dévoiler leur religion sur leur carte d'identité. Dans les écoles publiques, l'instruction religieuse islamique sunnite est obligatoire, sauf pour les élèves déclarés de confession chrétienne ou juive sur leur carte d'identité. Le code pénal interdit "l'humiliation publique des valeurs religieuses dont une partie de la population se revendique".

USA: LE PRÉSIDENT JURE SUR LA BIBLE

Aux États-Unis, il est d'usage que les présidents américains prêtent serment sur la Bible. Mais la constitution prévoit que "le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion" ou "visant à limiter la liberté d'expression et celle de la presse". Elle garantit la liberté religieuse. Cependant, selon un récent rapport de l'Observatoire de la liberté religieuse – une base documentaire qui décrit le degré de liberté religieuse dans 196 pays – la protection et la promotion de la liberté religieuse aux États-Unis seraient à un stade critique. Il relève une augmentation des "violences et discriminations à l'égard des non-chrétiens"

qui représentent 22,3% de la population, pointe la montée en puissance de groupes extrémistes anti-musulmans et anti-juifs et regrette: "L'absence de condamnation sans équivoque de tels actes de violence et de discrimination, par le président Trump et d'autres hauts fonctionnaires gouvernementaux, nuit gravement à la liberté religieuse aux États-Unis."

TUNISIE: LE PRÉSIDENT DOIT ÊTRE MUSULMAN

En Tunisie, la constitution affirme: "La Tunisie est un État civil", mais elle admet l'islam comme religion d'État. La constitution garantit la liberté de croyance et de conscience, mais le président tunisien doit être musulman. La charia est incorporée à certaines lois, notamment celles qui régissent le mariage et la succession. À l'école, les "cours de religion" sont obligatoires durant les neuf premières années de scolarité.

Daphné Arthomas

Aux États-Unis, le président prête serment sur la Bible lors de sa prise de fonctions. Ici, Donald Trump le 20 janvier 2017.



Et aussi

Visibilité religieuse, soins à l'hôpital, religion dans l'entreprise... Le Nîmois Nicolas Cadène a compilé "50 notions clés" sur la laïcité dans la collection "Pour les nuls". "Cela répond aux conversations de tous les jours, mais en se tenant au droit, ce qui est possible de faire ou non", précise le rapporteur de l'Observatoire de la laïcité. Ce "Pour les nuls" est aussi un ouvrage historique qui précise les origines juridiques de la laïcité, de l'affaire Calas au siècle des Lumières, en passant par le Concordat et l'édit de Nantes... Cible de nombreuses critiques ces dernières semaines, accusé d'être trop tolérant face à l'islamisme, Nicolas Cadène a finalement réussi à se maintenir à son poste à l'Observatoire de la laïcité, jusqu'à la fin de son mandat en avril 2021.

La Laïcité pour les nuls, de Nicolas Cadène chez First Éditions, 8,95 €.

REVUE DE PRESSE

LA LAÏCITÉ : UN CONCEPT, DES INTERPRÉTATIONS

Le recueillement a cédé la place à la polémique. Après l'assassinat de Samuel Paty, le débat sur la laïcité refait surface. Si le principe n'est jamais contesté, sa mise en application est, elle, sujette à controverse avec deux courants qui s'opposent : d'un côté, les partisans d'une laïcité stricte, et, de l'autre, les défenseurs d'une laïcité plus ouverte. Revue de presse des différents points de vue.



Ceux qui veulent serrer la vis

Surnommés les laïcards, ils défendent une laïcité dite "stricte" ou "intransigeante". Ceux-là dénoncent l'indulgence de certains penseurs qui, au nom de l'antiracisme, ont "laissé passer", voire encouragé des atteintes au principe de laïcité.

"Une loi d'ordre public"

"La loi de 1905 n'est pas une loi d'"apaisement", c'est une loi d'ordre public – les cultes ne dépendent pas du ministère du Bien-Être, mais du ministère de l'Intérieur. Elle punit de prison quiconque prononce ou diffuse, dans le cadre de l'exercice d'un culte, des discours qui appellent à résister à la loi, à enfreindre les principes fondamentaux de la République ou à opposer des citoyens les uns aux autres. Elle ne dit pas que l'État reconnaît toutes les religions, mais qu'il n'en reconnaît aucune. Ce qui signifie que les croyances religieuses sont des idées comme les autres. (...) Certains lieux de culte, certaines associations, comme le Collectif Cheikh Yassine, certains individus, comme le parent d'élève auteur de la vidéo contre Samuel Paty ou l'"imam" Abdelhakim Sefrioui, sont des vecteurs de diffusion d'une idéologie politique totalitaire et haineuse. Que l'on veuille les empêcher de nuire davantage n'a rien d'illégitime. Ni d'antidémocratique. La fermeture de structures, la dissolution d'associations, l'interdiction d'exercice, la mise en examen d'individus font partie des outils à la disposition de la justice dans tous les États de droit. Bien sûr, on peut s'interroger sur l'efficacité d'une loi ou d'une mesure. Mais l'efficacité s'éprouve sur le long terme. Dans un premier temps, la question qui prévaut est celle de la nécessité. Sachant que combattre l'islam politique sous toutes ses formes, et faire taire tous les prêcheurs de haine religieuse déguisés en samaritains sociaux, est le meilleur service à rendre aux croyants. Et à tous les citoyens."

GÉRARD BIARD, rédacteur en chef de *Charlie Hebdo*, le 28 octobre 2020.

"Pour une laïcité pleine et entière"

"Pour rétablir une laïcité pleine et entière, seule garante de la paix et de la concorde civile dans notre République, il est du devoir des responsables politiques d'insuffler une nouvelle dynamique. Des organismes publics adaptés à cet horizon politique transformé doivent voir le jour, nourris d'une ambition sans autres limites que celles de la raison, de la science et du droit. Nous attendons du président de la République, du gouvernement et des représentants du peuple qu'ils créent ces moyens inédits et orchestrent leur action pour porter haut l'idéal laïque, en remplacement de ceux qui ont fait leur temps et dont l'esprit, les objectifs, l'organisation et les travaux ne correspondent plus aux ambitions nouvelles. Ceux-là se sont écartés de la défense de la laïcité, allant jusqu'à prendre constamment le parti de ses adversaires, de tribune en préface, de critique des laïcs les plus respectés en prise de position des plus ambiguës. La mise en œuvre de nouveaux outils, de nouvelles instances, adaptés à ce paysage laïque transformé, est essentielle. C'est tout l'édifice laïque qui est aujourd'hui à restaurer sur la base de la loi de 1905, son fondement le plus solide. Cela ne pourra se faire qu'avec des femmes et des hommes intimement convaincus de leur mission de redonner aux Français la fierté de leur modèle émancipateur et fraternel."

TRIBUNE PUBLIÉE LE 24 OCTOBRE DANS LE JDD PAR 49 PERSONNALITÉS, parmi lesquelles Caroline Fourest, Élisabeth Badinter ou encore l'avocat de *Charlie Hebdo* Richard Malka.

Ceux qui prônent une laïcité plus tolérante

Ils défendent une laïcité "ouverte", "une laïcité d'apaisement", "moins liberticide". Décrits par le camp adverse comme des "islamogauchistes" ou des "communautaristes", on retrouve parmi eux des membres de La France insoumise, notamment.

"Contre des lois liberticides"

"Un jour on nous propose d'interdire le voile dans tout l'espace public, le lendemain de n'autoriser que les pré-noms contenus dans le calendrier, le surlendemain d'en finir avec les rayons halal ou casher dans les supermarchés. La haine, la vindicte, l'empilement de lois liberticides ont pris le pas sur l'argumentation raisonnée et les mesures à même de toucher la cible. Un tel climat ne nous sortira pas de l'immense difficulté dans laquelle nous nous trouvons : il ne peut conduire qu'à la guerre civile. (...) J'entends qu'il faudrait que nous balayions devant notre porte. Par ce "nous", je veux parler de cette gauche sociale, politique, intellectuelle qui se revendique "Charlie", défend une laïcité d'apaisement et non d'exclusion, et combat ce racisme qui prend aujourd'hui la forme du rejet des musulmans. (...) Ceux qui assument de prendre gentiment le thé avec de hauts dignitaires saoudiens ou de lâcher les Kurdes pour ne pas déranger la Turquie d'Erdogan, ce n'est pas nous, ce sont des ministres sous Sarkozy, Hollande ou Macron. Et, aujourd'hui, c'est La France insoumise ou EELV, Mediapart ou Regards, la Fédération des conseils de parents d'élèves ou le syndicat étudiant Unef, Benoît Hamon ou Nicolas Cadène qui sont montrés du doigt, calomniés, exclus du concert des hommages à Samuel Paty. La fermeté n'est pas l'arbitraire. Dans l'idéal de notre République, laïque et sociale, il existe un fil protecteur contre l'obscurantisme et le fascisme. À nous de le faire vivre."

CLÉMENTINE AUTAIN, députée de La France insoumise de Seine-Saint-Denis.
Le Monde, 28 octobre

"Un recul des principes républicains"

"Le débat public ne résonne que des trompettes lugubres qui accompagnent les bannissements, fatwas et condamnations à l'exil en tout genre. Le terrorisme islamiste est un cauchemar qui ne doit pas avoir raison de notre unité. Plus ce cauchemar dure, plus les gouvernements y répondent par des restrictions de libertés individuelles et publiques, c'est-à-dire un recul des principes républicains. Les terroristes gagnent deux fois, parce qu'ils se moquent de ces restrictions et parce qu'elles frappent tous les citoyens et érodent ainsi la confiance dans la République. On sait cette stratégie inefficace. Je la crois très dangereuse."

BENOÎT HAMON, L'Obs du 28 octobre

"Un dispositif juridique"

"Lors des débats qui ont abouti à la loi de 1905, Aristide Briand, rapporteur de la commission parlementaire, indiquait aux députés qu'il existe deux moyens de faire échec à une politique laïque : le premier consiste à s'y opposer nettement, le second à se livrer à des "surenchères" qui susciteront des oppositions rendant la paix publique impossible. Il demandait donc aux laïques de vaincre leurs craintes des entreprises "cléricales", de faire preuve d'un grand "sang-froid". Principe constitutionnel de la République, la laïcité est, d'abord, un dispositif juridique permettant, par la neutralité de la puissance publique et sa séparation d'avec la religion, la liberté de conscience de tous et toutes et la non-discrimination pour raison de conviction (religieuse, agnostique ou athée). Malheureusement, par méconnaissance ou pour des raisons électoralistes voire peu honorables, certains prônent une laïcité à deux vitesses, douce envers le catholicisme, rétabli insidieusement comme religion officielle de la France, et dure envers des minorités. On prétend, par exemple, que la Constitution définirait la France comme "une et indivisible", ce qui est faux. Présente en 1793, la mention "une" a été enlevée ensuite, pour pouvoir conjuguer ensemble l'indivisibilité de la nation et la diversité d'appartenances de ses citoyens. De même, des propositions de neutralisation de l'espace public correspondent à des amendements que la loi de 1905 a rejetés."

JEAN BAUBEROT, historien, tribune dans L'Obs du 28 octobre

Ceux qui cherchent une troisième voie

Entre ces deux visions concurrentes de la laïcité, certains pensent qu'une troisième voie est possible et qu'elle doit passer par l'éducation et la formation.

"Instaurer un service civique universel et obligatoire"

"Une gauche qui place l'antiracisme au-dessus de tout a sous-estimé, minoré, voilé le danger intégriste. A accepté de traiter les Français musulmans différemment des autres, ce qui en soi, est une forme de racisme compassionnel. En tolérant chez des imams ce qu'elle ne tolérerait pas chez des curés. En ne disant rien quand les juifs quittèrent le 93. En laissant sans réponse les alertes des professeurs face aux insultes des enfants ou aux récriminations des parents. En dissolvant l'idéologie dans le social. (...) Face à elle, une autre gauche, dite "républicaine", a dénoncé le radicalisme islamiste. Mais elle a éludé les ségrégations et les exclusions structurelles qui sont le terreau sur lequel il prospère. Elle a mené une lutte idéologique pure, sans se soucier des discriminations et des abandons qui empêchent de la gagner.

Il nous faut rompre avec la religion du laisser-faire, laisser-passer. À nouveau former des citoyens et non plus seulement laisser s'affirmer des individus. Commençons par instaurer un service civique universel et obligatoire ; mixant toute une classe d'âge en la mettant au service du commun, de la transformation écologique, de la solidarité sociale. Pas quelques jours en uniforme de policier pour faire trois photos et rassurer un électoralat déboussolé en quête d'autorité, non : une longue sortie de nos meubles et de nos certitudes, de nos quartiers et de nos préjugés. Réhabilitons nos services publics, pour qu'ils réinvestissent les territoires délaissés et redonnent de la substance à nos discours creux sur la République et la nation. Rebâtissons des partis politiques et des syndicats qui servaient jadis de ponts entre les Français de différentes classes sociales et communautés. En bref : pour lutter contre le séparatisme, luttons aussi contre la séparation."

RAPHAËL GLUCKSMANN, député européen. Tribune dans Le Monde du 28 octobre 2020

"Pédagogie de la laïcité"

"La laïcité n'est plus principe de concorde mais sujet de discord. (...) Interminablement les deux lobbies ennemis monopolisent la sphère médiatique, politique, intellectuelle, et cela rend quasi inaudible tout autre discours qui rendrait à la laïcité sa dignité éthique et politique, sa valeur de paix et de justice. (...) Comment la sérénité reviendra-t-elle dans notre société, sur le sujet ? Quelques paroles de raison continuent de tenter de se faire entendre mezzo voce. Elles sont perceptibles, nous l'avons souligné, du côté des remarquables travaux de l'Observatoire national de la laïcité. Elles le sont tout autant du côté de l'école. Le ministère de l'Éducation nationale a réussi depuis 2004, et la loi pourtant controversée "encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics", à produire des textes qui servent de point d'appui à la pédagogie de la laïcité d'une manière telle que celle-ci peut apparaître là clairement pour ce qu'elle est, à savoir un principe de concorde indissociable de l'esprit et des institutions de la France. C'est aussi le cas pour la Charte de la laïcité à l'école parue en septembre 2013, puis bien plus récemment pour le Vademecum laïcité qui aide les chefs d'établissement à appréhender les cas de contestation de la laïcité, c'est-à-dire à discerner les signes d'intégrisme et d'extrémisme potentiels, et à y réagir efficacement."

ABDENOUR BIDAR, philosophe. Tribune dans L'Obs du 9 décembre 2019

LAÏCITÉ : QUE DIT LA LOI ?

• En 1905, la loi de séparation des Églises et de l'État établit dans son article 1 que "la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...] dans l'intérêt de l'ordre public" et dans son article 2 que "la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte".

• La loi du 15 mars 2004 interdit dans les écoles, collèges et lycées publics le "port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse". Les signes "discrets" d'appartenance religieuse restent possibles.

• En octobre 2010, une nouvelle loi décreète que "nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage".

PAROLES DE PROFS

"NOTRE PAYS N'EST PAS AIMÉ
PAR CERTAINS ÉLÈVES"

Avant de rentrer en classe ce 2 novembre, les enseignants d'un collège de Montpellier se rassemblent pour organiser l'hommage à Samuel Paty, professeur d'histoire-géo sauvagement assassiné le 16 octobre dernier. Une journaliste de *La Gazette* a laissé traîner ses oreilles...

Les visages sont graves. En cette journée de rentrée des classes, les enseignants de ce collège de Montpellier sont tendus. Ils se sont réunis à 9h dans une cour – tous gestes barrières respectés – avant la rentrée des élèves pour discuter du déroulement de l'hommage national rendu à Samuel Paty. Dans les rangs, les premières inquiétudes se font entendre. "Il y a eu quelques incidents au moment de Charlie Hebdo, des silences interrompus, des voix anti-Charlie. Les craintes, on les a tous", souffle un professeur.

Tambouille. Pour autant, pas question de ne pas participer au recueillement national. "Y'a pas de : je le fais ou je le fais pas", avertit une prof. "La minute de silence, il faut la faire. Ce temps de recueillement doit être le même pour tous au même moment. On ne peut pas décider de faire chacun sa tambouille de son côté." L'assemblée acquiesce. Il y aura donc bien une minute de silence et la lecture de la *Lettre aux instituteurs* et institutrices de Jean Jaurès, comme demandé par le ministère de l'Éducation, même si "certains points sont assez compliqués pour les élèves les plus jeunes".

Quant aux modalités, ce sera chacun dans sa classe et debout. "Il est important que nous soyons debout. Nous sommes la nation, la France, la République. Nous avons à le dire avec dignité et avec fermeté. Il faut que l'on ait le culot et le courage de le faire face à d'autres qui ne le pensent pas." Car "par conviction ou par provocation", certains élèves pourraient s'opposer au recueillement. Comme ceux qui, en 2015 dans ce même établissement, avaient trouvé que "c'était bien fait" pour les journalistes de *Charlie Hebdo*.

Casse-pipe. "En revanche", assume une enseignante de lettres, "ce n'est pas le moment aujourd'hui de se lancer dans le débat. En ce jour d'hommage, je ne veux pas entendre des voix discordantes. On ne discute pas de quelqu'un qui s'est fait décapiter." "Faire un débat aujourd'hui, c'est aller au casse-pipe. Aujourd'hui, on n'est pas là pour imposer les valeurs de la république", appuie une autre. "Oui, mais je ne me sens pas de faire une minute de silence sans avoir discuté avant avec les élèves. On ne peut pas balancer ça comme ça", remarque une jeune prof. "Il vaut mieux les faire réagir sur leurs ressentis. Une sorte de cercle de parole libre", propose une autre.

Le débat, ce sera donc pour plus tard. Enseignants et chef d'établissement se mettent d'accord pour



PHOTO CÉLINE ESCOLANO

"enclencher les échanges sur les valeurs de la République de façon intense tout au long du mois de novembre. Bien au-delà de l'heure demandée par le ministère et à partir des propositions des élèves". Comment? "La laïcité, cela fait des années qu'on en parle, on voit bien les résultats", s'emporte à nouveau cette professeure de lettres. "Il y a quelque chose à changer dans la façon dont on aborde cette question. Notre pays n'est pas aimé. Je suis terrifiée du discours extrêmement négatif et de l'ignorance crasse de certains élèves sur comment fonctionne notre pays. Par exemple, ils ne savent pas ce que sont les impôts ni à quoi ça sert. Il faut expliquer aux jeunes tout ce que l'État leur apporte concrètement et réfléchir à comment faire aimer la France."

Outils. Un prof sera donc nommé par classe pour coordonner les débats qui se feront à plusieurs par classe pour ne pas laisser les enseignants mal à l'aise avec le sujet, seuls dans la démarche. "C'est important aussi pour désindividualiser le message. Ce n'est pas un enseignant, mais une équipe. Il faut montrer que l'on est unis autour des mêmes valeurs."

Les enseignants avouent se trouver parfois "démunis" et "maladroits" face à certaines réactions. "On ne sait pas comment nos mots peuvent être interprétés." "On nous demande plus de fermeté. Mais, concrètement, je m'interroge : est-ce qu'on va être capables d'aller au bout de cette fermeté et aller signaler tous ces incidents?" Tous l'admettent : si les outils existent bel et bien, leur mise en œuvre au quotidien est une autre paire de manches.

Pas de couacs. L'hommage s'est déroulé sans couacs dans cet établissement, "y compris de la part d'élèves qui ont parfois des propos déplacés". Le dialogue a été nourri. "Ils se posent des questions, se demandent par exemple pourquoi on en fait autant pour Samuel Paty et on ne parle pas de deux femmes voilées qui se font poignarder à Paris. Cela nous prouve qu'il y a du travail", confie cette enseignante d'histoire-géo. "On le savait ! Il va falloir trouver des moyens plus novateurs de leur parler de tout ça. Peut-être autour des réseaux sociaux ou avec des intervenants extérieurs dont la parole n'aurait pas la même valeur que la nôtre."

Coline Arbouet

Au collège Ambrussum de Lunel, lundi 2 novembre. L'enseignant lit à ses élèves la "Lettre aux instituteurs" de Jaurès (lire page 15). C'est dans cet établissement que le préfet de l'Hérault Jacques Witkowski et la rectrice d'académie Sophie Béjean assistent à la minute de silence effectuée dans tous les établissements de France. Les enseignants confirment que "la charge émotionnelle" était importante. Ils se disent aussi surpris par certains discours. "Le sujet du jour, c'était surtout la fusillade de dimanche à Paillade", affirme ce prof de sport. "Les jeunes passent vite à autre chose, surtout quand l'information est sensationnelle."